

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2004

Préavis N° 2005/21

Lausanne, le 7 avril 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2004.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
 - 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2004**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
 - 3. Conclusion**
-

1. Introduction

Après un exercice 2003 marqué par des résultats particulièrement préoccupants à tous les niveaux (fonctionnement, investissements, financement), et cela notamment en raison des nombreuses perturbations liées à l'introduction du système fiscal postnumerando, l'exercice 2004 fait apparaître des chiffres en nette amélioration tant par rapport à l'exercice précédent qu'en référence au budget.

Ainsi, l'excédent de charges du compte de fonctionnement, qui s'élevait à 45.7 millions de francs lors du vote initial du budget, a été porté ensuite à 55.6 millions de francs avec l'adoption de divers crédits supplémentaires, pour aboutir à un résultat final inférieur situé à 38.1 millions de francs.

L'amélioration provient notamment d'une bonne maîtrise des charges, lesquelles enregistrent des bonis dans presque tous les secteurs, grâce notamment aux efforts déployés dans le cadre de la démarche intitulée "Prestations 2004", même si dans le domaine le plus concerné, soit le chapitre "Biens, services, marchandises", ces améliorations sont occultées par diverses charges de caractère extraordinaire.

Quant aux revenus, s'ils ont atteints le montant budgétisé, il faut bien admettre que cela est dû en partie à un certain décalage enregistré au niveau des recettes fiscales, décalage qui a pénalisé les résultats 2003 au profit de ceux de 2004. Bien qu'il soit très difficile de chiffrer avec exactitude cet écart, on peut l'évaluer en l'état actuel de la connaissance des données à une vingtaine de millions de francs.

Le montant des investissements (dépenses nettes) s'est élevé à 93 millions de francs, contre 114.2 millions au budget, grâce à un certain ralentissement des dépenses et à l'encaissement d'un montant de 9.1 millions à titre de remboursement des frais d'études relatifs à la nouvelle usine d'incinération.

Quant à l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 61.8 millions de francs, soit un taux de couverture des investissements de 66.4 %, d'où un besoin en fonds étrangers de 31.2 millions de francs. Rappelons que l'exercice 2003 avait exceptionnellement enregistré un autofinancement négatif de 37.9 millions et une insuffisance d'autofinancement totale de 161.3 millions.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2004 :

COMPTES 2003	BUDGET 2004 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2004	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	CHARGES	REVENUS
1 486 310 226.95	1 402 949 300	Total des charges	1 386 309 291.96	-16 640 008.04
1 372 520 218.56	1 347 331 000	Total des revenus		1 348 250 382.87
113 790 008.39	55 618 300	Excédent de charges		38 058 909.09
				-17 559 390.91
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	DEPENSES	RECETTES
142 755 004.78	122 436 500	Total des dépenses	107 624 305.73	-14 812 194.27
19 288 776.26	8 190 000	Total des recettes		14 595 206.42
123 466 228.52	114 246 500	Investissements nets		93 029 099.31
				-21 217 400.69
		<u>FINANCEMENT</u>		
-123 466 228.52	-114 246 500	Investissements nets	93 029 099.31	-21 217 400.69
100 087 147.25	107 433 200	* Amortissements		104 360 119.65
-24 160 496.47	-4 416 800	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	4 515 056.49	98 256.49
-113 790 008.39	-55 618 300	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	38 058 909.09	-17 559 390.91
-161 329 586.13	-66 848 400	Insuffisance d'autofinancement		31 242 945.24
				-35 605 454.76
-37 863 357.61	47 398 100	* Autofinancement		61 786 154.07
				14 388 054.07

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2004

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges
Budget initial	1 389 992 600.00	1 344 324 000.00	45 668 600.00
Crédits supplémentaires	12 956 700.00	3 007 000.00	9 949 700.00
Budget final	1 402 949 300.00	1 347 331 000.00	55 618 300.00
Comptes 2004	1 386 309 291.96	1 348 250 382.87	38 058 909.09
Ecart	-16 640 008.04	919 382.87	-17 559 390.91
	-1.19%	0.07%	-31.57%

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2004 s'établit comme il suit :

	Comptes 2004	Budget 2004 + crédits sup- plémentaires	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1 386 309 291.96	1 402 949 300	-16 640 008.04	-1.19
30 Charges de personnel	432 347 780.13	429 986 500	2 361 280.13	0.55
31 Biens, services et marchandises	380 902 519.40	385 948 000	-5 045 480.60	-1.31
32 Intérêts passifs	77 891 330.66	81 674 000	-3 782 669.34	-4.63
33 Amortissements	111 411 279.05	114 083 300	-2 672 020.95	-2.34
35 Dédommagements à des collectivités publiques	89 367 538.20	93 953 400	-4 585 861.80	-4.88
36 Subventions accordées	74 537 930.29	76 120 600	-1 582 669.71	-2.08
38 Attributions aux réserves	8 109 591.74	6 256 000	1 853 591.74	29.63
39 Imputations internes	211 741 322.49	214 927 500	-3 186 177.51	-1.48
4 REVENUS	1 348 250 382.87	1 347 331 000	919 382.87	0.07
40 Impôts	394 905 034.00	395 250 000	-344 966.00	-0.09
41 Patentes, concessions	2 244 591.55	2 023 000	221 591.55	10.95
42 Revenus des biens	73 867 548.05	71 324 400	2 543 148.05	3.57
43 Taxes, ventes et prestations facturées	600 420 129.39	600 243 400	176 729.39	0.03
44 Part à des recettes sans affectation	2 369 622.30	2 500 000	-130 377.70	-5.22
45 Dédommagements de collectivités publiques	58 112 910.62	58 515 400	-402 489.38	-0.69
46 Subventions acquises	2 385 316.24	2 274 500	110 816.24	4.87
48 Prélèvements sur les réserves	2 203 908.23	272 800	1 931 108.23	707.88
49 Imputations internes	211 741 322.49	214 927 500	-3 186 177.51	-1.48
RESULTAT				
Excédent de charges	38 058 909.09	55 618 300.00	-17 559 390.91	-31.57

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES**- 16.6 mios****30 Charges de personnel****+ 2.4 mios**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	432 347 780.13	429 986 500	2 361 280.13	0.5
Administration générale et finances	38 269 977.74	39 141 000	-871 022.26	-2.2
Sécurité publique	101 578 763.16	105 296 700	-3 717 936.84	-3.5
Culture, sports, patrimoine	29 560 580.80	30 029 600	-469 019.20	-1.6
Travaux	79 558 881.38	83 597 600	-4 038 718.62	-4.8
Enfance, jeunesse et éducation	61 708 943.34	63 353 500	-1 644 556.66	-2.6
Sécurité sociale et environnement	69 857 768.26	72 771 100	-2 913 331.74	-4.0
Services industriels	51 812 865.45	53 797 000	-1 984 134.55	-3.7
Correctifs de la masse salariale	0.00	-18 000 000	18 000 000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 18 millions, n'ont pas été entièrement réalisées. Les gains attendus des diverses mesures prises (délai de carence, modifications dans la classification des fonctions, prestations 2004) n'ont pas été aussi rapidement ou aussi complètement réalisés.

31 Biens, services et marchandises**- 5.0 mios**

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	12 078 817.73	12 514 600	-435 782.27	-3.5
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	25 810 079.89	25 333 200	476 879.89	1.9
Marchandises	15 184 199.37	15 202 400	-18 200.63	-0.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	28 166 703.56	29 988 000	-1 821 296.44	-6.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	15 125 145.63	15 228 400	-103 254.37	-0.7
Honoraires et prestations de services	57 487 848.10	60 400 700	-2 912 851.90	-4.8
Autres dépenses en biens, services et marchandises	28 601 244.92	24 661 100	3 940 144.92	16.0
Sous-total	182 454 039.20	183 328 400	-874 360.80	-0.5
Achats d'énergie des SI	198 448 480.20	202 619 600	-4 171 119.80	-2.1
Total	380 902 519.40	385 948 000	-5 045 480.60	-1.3

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies. En 2004, l'écart le plus important provient des achats d'énergie des SI, lesquels sont restés à 4.2 millions de francs en deçà des prévisions. Cet écart se décompose comme il suit :

(en mio de fr.)

- Achats du Service du gaz et du chauffage à distance - 0.3
- Achats d'électricité (prix plus favorables) - 3.8

Abstraction faite des achats d'énergie évoqués ci-dessus, l'on peut constater par ailleurs les principales économies suivantes :

(en mio de fr.)

- Travaux d'impression (Bureau des imprimés et du matériel) 0.2
- FoDoVi – Entretien des biens immobiliers 0.2
- Service d'assainissement – Entretien des biens immobiliers 0.2
- Services industriels – Entretien des installations 0.8
- SOI – Prestations de tiers 0.6
- FoDoVi – Prestations de tiers 0.8
- Service d'assainissement – Frais de mise en décharge 0.5
- Service de la petite enfance – Prestations des institutions subventionnées 0.5

Il convient de relever toutefois que les réels efforts d'économie consentis par les directions, notamment dans le cadre de la démarche "Prestations 2004", ont été compensés dans une large mesure, dans l'exercice sous revue, par des charges non récurrentes figurant sous la rubrique "Autres dépenses en biens, services et marchandises", telles que le rattrapage d'alimentation de la provision destinée à couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnel instauré le 1^{er} juillet 2000, d'un montant de 3.55 millions de francs, le versement de dépens alloués à une ancienne collaboratrice dans le cadre d'une procédure judiciaire (0.8 million de francs) et l'attribution de 0.65 million de francs au Fonds du 700^{ème} anniversaire de la Confédération, montant correspondant à l'encaissement de successions en déshérence.

32 Intérêts passifs

- 3.8 mios

Les emprunts à long terme effectués au cours de l'exercice 2004, d'un volume total de 250 millions de francs, ont bénéficié des conditions toujours favorables du marché des capitaux, lesquelles se sont révélées sensiblement inférieures à celles prévues au budget. En outre, la dette flottante a pu être financée à des taux encore plus bas, d'où également des économies.

33 Amortissements

- 2.7 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.		
	111 411 279.05	114 083 300	-2 672 020.95	-2.3
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	4 632 831.08	5 000 000	-367 168.92	-7.3
Autres pertes, défalcatons et moins-values	2 418 328.32	1 650 100	768 228.32	46.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	66 518 217.27	67 076 200	-557 982.73	-0.8
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37 841 902.38	40 357 000	-2 515 097.62	-6.2

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, outre les pertes comptabilisées dans les comptes, et qui sont restées quelque peu inférieures aux prévisions, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au Bilan est évalué à quelque 17 millions de francs. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, de 36 millions à fin 2004.

S'agissant des "Autres pertes", il convient de relever le dépassement de 46.6 %, notamment au Groupe sanitaire (+ 0.18 million) et au Corps de police (liquidation du compte d'actif transitoire relatif aux prétentions d'indemnités de la Ville après la réunion du G8, soit 0.46 million).

Quant à l'écart enregistré aux Services industriels, il est la conséquence de dépenses moins rapides que prévu, de même que de la renonciation à certains investissements (télé-réseau de Poliez-Pittet).

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

- 4.6 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	
	89 367 538.20	93 953 400	-4 585 861.80	-4.9
Participation à des entreprises de transports	33 991 806.80	35 100 000	-1 108 193.20	-3.2
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1 368 144.05	1 750 000	-381 855.95	-21.8
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	200 000.00	200 000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	466 400.00	460 400	6 000.00	1.3
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5 885 291.20	6 131 600	-246 308.80	-4.0
Facture sociale	46 438 535.00	49 168 400	-2 729 865.00	-5.6
Participation aux mesures actives du travail	523 584.00	600 000	-76 416.00	-12.7
Autres dédommagements	493 777.15	543 000	-49 222.85	-9.1

On peut relever que la participation aux entreprises de transports publics urbains a bénéficié d'une ristourne de 1.1 million en correction de l'exercice 2003. S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts, la rémunération du travail de l'Etat est fonction de l'avancement de la taxation 2003, laquelle a enregistré près d'un quart de dossiers non traités en fin d'exercice.

Quant au montant de la facture sociale, il correspond aux acomptes effectués au cours de l'exercice 2004, le décompte final n'ayant pas encore été communiqué par l'Etat au moment du bouclage des comptes.

36 Subventions accordées**- 1.6 mio**

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	74 537 930.29	76 120 600	-1 582 669.71	-2.1
Administration générale et finances	3 241 577.80	3 459 300	-217 722.20	-6.3
Sécurité publique	96 920.00	96 800	120.00	0.1
Culture, sports, patrimoine	31 549 441.65	31 626 500	-77 058.35	-0.2
Enfance, jeunesse et éducation	19 266 279.75	19 424 300	-158 020.25	-0.8
Sécurité sociale et environnement	19 788 953.09	20 963 700	-1 174 746.91	-5.6
Services industriels	594 758.00	550 000	44 758.00	8.1

L'économie constatée dans ce chapitre provient principalement de l'Office du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et aides individuelles), les subventions étant restées à 1.2 million de francs des prévisions.

38 Attributions aux réserves**+ 1.9 mio**

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	8 109 591.74	6 256 000	1 853 591.74	29.6
Fonds de péréquation des PFO	0.00	18 000	-18 000.00	-100.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	1 000	-1 000.00	-100.0
Fonds de péréquation de la STEP	1 048 786.74	271 800	776 986.74	285.9
Fonds du Service des eaux	1 548 800.00	1 548 800	0.00	0.0
Fonds des SI	5 512 005.00	4 416 400	1 095 605.00	24.8

Aux PFO, une nouvelle perte d'exploitation enregistrée en 2004 a entraîné un prélèvement sur le fonds de péréquation et non une attribution comme prévu.

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unité de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usées), d'où une attribution accrue au Fonds de péréquation de la STEP.

Par ailleurs, aux Services industriels, une attribution au Fonds de péréquation du gaz, de 0.8 million de francs, a été effectuée compte tenu de l'écart du prix d'achat du gaz par rapport au prix de référence du Fonds, alors que les bénéfices réalisés ont entraîné un accroissement des attributions réglementaires aux réserves des Services de l'électricité et du multimédia.

39 Imputations internes**- 3.2 mios**

Un niveau moyen du patrimoine administratif à amortir moins important que prévu a provoqué un écart de quelque 1.5 million de francs sur la facturation interne des intérêts.

REVENUS

+ 0.9 mio

40 Impôts

- 0.3 mio

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2004	Budget 2004	Comptes 2003
	fr.	fr.	fr.
Total	394 905 034.00	395 250 000	422 798 785.80
Produit de l'impôt :			
– sur le revenu	230 165 317.70	227 700 000	262 956 323.15
– sur la fortune	27 936 986.15	30 000 000	34 535 127.90
– perçu des étrangers	3 361 817.70	6 500 000	4 666 274.95
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	420 304.75	800 000	618 180.95
– sur le bénéfice	60 214 914.85	52 500 000	53 390 813.15
– sur le capital	10 071 975.20	12 500 000	16 764 163.45
– foncier	25 472 809.10	26 000 000	25 473 079.80
– complémentaire sur les immeubles	3 151 829.40	3 000 000	3 002 262.65
Droits de mutation sur les transf. imm.	7 794 991.85	8 500 000	5 560 860.65
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	20 425 592.65	22 000 000	10 343 038.20
– sur les divertissements	5 688 644.65	5 500 000	5 246 545.95
– sur les chiens	199 850.00	250 000	242 115.00

Il convient tout d'abord de relever que, globalement, le produit des impôts enregistré pour 2004 est extrêmement proche des prévisions, avec un écart négatif de 0.345 million de francs, soit moins de un pour mille. Rappelons toutefois le décalage dans l'enregistrement des recettes fiscales dû à l'introduction du système postnumerando, phénomène déjà évoqué dans le chapitre introductif, qui a perturbé l'analyse des résultats des chiffres 2003 et 2004, et qui continuera à provoquer des distorsions de manière dégressive pendant encore quelques exercices.

Les *impôts sur les personnes physiques* enregistrent, quant à eux, un manco de 3.1 millions de francs, soit de 1.2 %, suite à l'enregistrement de compléments à la baisse relatifs aux charges extraordinaires et taxations intermédiaires de la brèche fiscale 2001-2002 bis. Il y a lieu de rappeler ici que la taxation portait à fin 2004 sur le 75 % des dossiers en raison des adaptations en cours au nouveau système postnumerando.

A titre indicatif, voici la répartition, selon les années fiscales concernées, des recettes comptabilisées sur 2004 pour les personnes physiques (revenus et fortune), soit 261.9 millions de francs au total :

(en mio de fr.)

• 2004	233.9
• 2003	23.2
• 2002	3.3
• 2001 et antérieures	1.5

Au niveau des *impôts sur les personnes morales*, une prévision fondée sur le résultat des comptes 2001 et 2002, marqués par une conjoncture économique défavorable, entraîne dans les comptes un boni de 5.3 millions de francs, soit de 8.1 %.

A titre indicatif, voici la répartition, selon les années fiscales concernées, des recettes comptabilisées sur 2004 pour les personnes morales (bénéfice et capital), soit 70.3 millions de francs au total :

(en mio de fr.)

• 2005 (acomptes de sociétés ne bouclant pas au 31 décembre)	0.6
• 2004	54.2
• 2003	10.7
• 2002	3.7
• 2001 et antérieures	1.1

Par ailleurs, bien qu'en nette amélioration, la conjoncture du marché lausannois de l'immobilier n'a pas permis aux *droits de mutation* d'atteindre le niveau escompté, d'où un écart de 0.7 million de francs.

De même, l'*impôt sur les successions et donations*, dont le produit a presque doublé par rapport à l'exercice précédent, n'a toutefois pas atteint la moyenne des cinq exercices précédents, donnée servant de base à la prévision. Il en résulte un manco de 1.6 million de francs.

42 Revenus des biens

+ 2.5 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.		
	73 867 548.05	71 324 400	2 543 148.05	3.6
Intérêts	2 748 356.62	3 719 800	-971 443.38	-26.1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	28 020 788.90	28 480 600	-459 811.10	-1.6
Revenu des biens du patrimoine administratif	26 734 680.86	28 162 800	-1 428 119.14	-5.1
Autres revenus	16 363 721.67	10 961 200	5 402 521.67	49.3

Pour les impôts, les intérêts moratoires sont restés près de un million de francs au-dessous des prévisions en raison, notamment de la suppression des majorations de retard.

Les immeubles du patrimoine financier gérés par le Service immobilier n'ont pas atteint le revenu escompté suite à la construction de l'immeuble rue Haldimand 3 et à l'abandon partiel des anciens abattoirs de Malley.

S'agissant des encaissements liés au parcage, bien qu'en progression par rapport à l'exercice précédent, ils sont restés nettement en dessous des prévisions, d'où un manco de 1.8 million de francs.

Quant aux revenus supplémentaires enregistrés sous la rubrique "Autres revenus", ils résultent essentiellement de la mise à zéro de certains comptes créanciers qui ont accumulé à tort pendant plusieurs années au bilan des participations fédérales et cantonales liées aux programmes d'emplois temporaires subventionnés (ETSL), alors que ces encaissements auraient dû être portés dans les revenus annuels de fonctionnement. Cette opération a dégagé un revenu extraordinaire de fr. 4 881 690.79. Par ailleurs, l'Office de la sécurité civile a procédé à un prélèvement, non budgétisé initialement, de fr. 193 000.- sur le fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile, montant compensant les frais de rénovation du système de distribution d'eau de la construction de Grand-Vennes.

43 Taxes, ventes et prestations facturées

+ 0.2 mio

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	95 590 171.45	93 577 400	2 012 771.45	2.2
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	64 395 271.98	62 487 800	1 907 471.98	3.1
Frais facturés à des tiers, remboursements	14 056 719.33	12 024 300	2 032 419.33	16.9
Amendes	17 574 420.36	16 000 000	1 574 420.36	9.8
Autres contributions	17 370 148.65	20 360 900	-2 990 751.35	-14.7
Sous-total	208 986 731.77	204 450 400	4 536 331.77	2.2
Ventes d'énergie des SI	391 433 397.62	395 793 000	-4 359 602.38	-1.1
	600 420 129.39	600 243 400	176 729.39	0.0

A l'instar des achats, les ventes d'énergie des SI sont restées globalement inférieures aux prévisions pour environ 4.4 millions de francs (- 1.1 %), à savoir :

(en mios de fr.)

- Ventes de gaz (budget trop optimiste) - 2.0
- Ventes d'énergie-chaleur (en raison de conditions climatiques) - 1.1
- Ventes d'électricité 1.0
- Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey (faible hydraulité) - 2.3

Les principaux autres écarts enregistrés dans ce chapitre sont les suivants :

(en mio de fr.)

- Prestations du Groupe sanitaire (hausse des tarifs et du nombre des interventions) 0.5
- Eauservice – Taxes de raccordement et prestations diverses 1.5
- Ventes d'eau 1.7
- Indemnités ECA suite aux sinistres survenus au bâtiment scolaire de Grand-Vennes 0.5
- Petite enfance – Remboursements des institutions subventionnées 0.6
- Amendes 1.6
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) -1.7

Relevons enfin que le manco apparaissant sous le poste "Autres contributions" s'explique notamment par la disparition, au Secrétariat municipal, de la recette fictive de 3 millions de francs prévue au budget en anticipation de réductions de dépenses et de recettes nouvelles découlant de mesures qui étaient alors à prendre par la Municipalité.

44 Part à des recettes sans affectation**- 0.1 mio**

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, bien qu'en progression, est restée légèrement en deçà des prévisions.

45 Dédommagements de collectivités publiques**- 0.4 mio**

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	58 112 910.62	58 515 400	-402 489.38	-0.7
Fonds de péréquation intercommunal	4 715 021.00	3 302 000	1 413 021.00	42.8
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	7 273 882.80	9 536 000	-2 262 117.20	-23.7
Autres participations aux frais de la section "secours et incendie"	369 874.45	764 000	-394 125.55	-51.6
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 885 910.00	1 800 000	85 910.00	4.8
Participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	19 285 216.41	20 117 200	-831 983.59	-4.1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 794 040.60	4 316 200	-522 159.40	-12.1
Participation cantonale à la régiona- lisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6 908 711.85	6 461 300	447 411.85	6.9
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	9 972 932.31	10 196 600	-223 667.69	-2.2
Autres dédommagements	3 907 321.20	2 022 100	1 885 221.20	93.2

Les versements du Fonds de péréquation intercommunal ont sensiblement dépassé le montant prévu au budget par l'Etat, alors que la signature d'une nouvelle convention avec l'ECA entraîne une forte diminution de la participation de ce dernier au coût du Corps des sapeurs-pompiers.

En outre, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des autres collectivités publiques de 0.5 million de francs.

Quant au boni enregistré sous la rubrique "Autres dédommagements", il s'explique par la rétrocession à la Ville, suite à l'abandon de la réalisation de nouvelles constructions sanitaires et en application de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile, d'un montant de 20 francs par habitant, prélevé sur le fonds des communes en faveur des organisations de protection civile, versement représentant un montant total de 2.3 millions de francs.

46 Subventions acquises**+ 0.1 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 385 316.24	2 274 500	110 816.24	4.9
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	1 045 099.95	700 000	345 099.95	49.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	173 288.15	300 000	-126 711.85	-42.2
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	677 369.55	753 500	-76 130.45	-10.1
Autres subventions	489 558.59	521 000	-31 441.41	-6.0

Dans le secteur des forêts, des subventions liées aux bostryches ou visant à compenser la baisse du prix du bois ont été versées, d'où un supplément de 0.3 million de francs.

Par ailleurs, des achats de matériel et d'équipement effectués directement par l'ECA ont eu pour conséquence une diminution des subventions versées au Service de secours et d'incendie.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 1.9 mio**

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 203 908.23	272 800	1 931 108.23	707.9
Fonds de péréquation des PFO	436 430.23	0	436 430.23	
Fonds de régularisation des loyers	7 678.00	1 000	6 678.00	667.8
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	200 000.00	0	200 000.00	
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	271 800	-271 800.00	-100.0
Fonds des SI	1 559 800.00	0	1 559 800.00	

Ainsi que relevé plus haut, les Pompes funèbres officielles ont enregistré une nouvelle fois un déficit, lequel a dès lors entraîné un recours très important au Fonds de péréquation.

En outre, un prélèvement imprévu de fr. 200 000.- sur le Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E. a été effectué pour compenser l'octroi d'une subvention supplémentaire en faveur du Béjart Ballet Lausanne.

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation des sous-centres 4602 et 4603 liés à l'épuration des eaux, il n'a pas été nécessaire de faire appel au Fonds de péréquation de la STEP.

Enfin, aux Services industriels, divers prélèvements ont été effectués, dont principalement fr. 1 470 000.- au Service de l'électricité pour compenser la faible production de Lavey.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	101 232 796.53	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	2 888 602.17	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		156 972.12
Prêts et participations permanentes	2 246 917.00	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	1 412 962.15	
Subventions et recettes pour investissements		14 129 879.92
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		465 326.50
Investissements nets		93 029 099.31
	107 781 277.85	107 781 277.85
FINANCEMENT		
Investissements nets	93 029 099.31	
Amortissement du patrimoine administratif		104 360 119.65
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	38 058 909.09	
Diminution des provisions, fonds de réserve et d'égalisation des résultats	4 515 056.49	
Insuffisance d'autofinancement		31 242 945.24
	135 603 064.89	135 603 064.89

Les dépenses nettes d'investissements 2004 se sont établies à 93 millions de francs, soit nettement en dessous du chiffre prévu au budget (114.2 millions). Cet écart provient principalement du décalage intervenu dans la réalisation de certains objets prévus dans le plan des investissements, ainsi que du blocage du projet prévu à Riponne 10 (ex-cinéma Romandie). Par ailleurs, une recette de quelque 9.1 millions a été enregistrée au titre de remboursement (intérêts compris) des frais d'études liés à la nouvelle usine d'incinération.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 61.8 millions de francs, alors que l'exercice précédent enregistrait un autofinancement négatif de 37.9 millions de francs.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2004 :

	Dépenses 2004	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de francs)</i>	
<u>Administration générale et finances</u>		
Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en oeuvre d'un système de stockage des données	1.2	0.5
<u>Sécurité publique</u>		
Nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police	2.5	1.4
Remplacement des installations de radiocommunication	1.8	1.9

Culture, sports, patrimoine

Entretien courant et importants travaux de rénovations de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif	4.0	2.5
Immeuble administratif Flon-Ville	3.8	1.0

Travaux

Réaménagement de la rue de Genève et de la rue de la Vigie	1.6	2.5
Réaménagement au Pont-de-Chailly	2.0	2.5
Entretien et amélioration des collecteurs d'eaux usées	2.0	2.0
Entretien et amélioration de diverses installations de la STEP	1.9	0.9
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	1.5	0.5
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	5.6	5.1

Enfance, jeunesse et éducation

Extension et transformation du collège d'Entre-Bois	8.6	7.0
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	3.7	2.5
Construction d'une salle omnisports (C.-F. Ramuz / Vieux-Moulin)	4.6	8.0
Mesures d'urgence pour la rentrée scolaires 2004	1.7	2.0

Services industriels

Stratégie des Services industriels (PGI)	2.5	3.2
Remplacements et extensions ordinaires	16.7	16.9
Restructuration partielle des réseaux à haute tension (50 kV et 125 kV)	4.2	2.3

—

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **fr. 157 182 663.33**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2004 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2004 mais non encore encaissés au 31 décembre 2004.

115 Débiteurs **fr. 99 246 172.05**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2004.

123 Immeubles **fr. 320 294 479.43**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2003 (de 4.1 millions environ) résulte des travaux à plus-values effectués principalement sur les immeubles Haldimand 3/Arlaud 2 (3.4 millions), Palud 21/21 bis (1.5 million) et Usine-à-gaz 10 (0.3 million). Ce poste a par ailleurs enregistré des diminutions pour 1.2 million de

francs environ, suite essentiellement à un transfert au patrimoine administratif et à diverses ventes de peu d'importance.

13 Actifs transitoires **fr. 35 410 987.07**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif **fr. 949 899 346.63**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2004		961 340
Investissements bruts		107 624
		1 068 964
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	14 595	
– Transfert au patrimoine financier (forêts)	110	
– Amortissements	104 360	119 065
Solde au 31 décembre 2004		949 899

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

• **14 Investissements du patrimoine administratif** **fr. 872 268 473.47**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

Voici, à titre indicatif les éléments constitutifs des investissements des SI, qui constituent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs) :

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, MAGESI)	41.9
Installations du Service du gaz et du chauffage à distance	110.8
Installations du Service de l'électricité	411.8
Télé-réseau, télécom, Internet	p.m.

• **15 Prêts et participations permanentes** **fr. 70 910 272.96**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, des Services industriels (voir détail dans l'annexe au bilan).

• **16 Subventions d'investissements** **fr. - 329 103.80**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

Le solde négatif résulte du préamortissement d'un crédit d'investissement dans le secteur de la protection civile.

• **17 Autres dépenses à amortir** *fr.* **7 049 704.00**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 "Investissements" ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

• **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** *fr.* **24 791 534.70**

Cette rubrique mémorise les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 "Gestion du stationnement", avec contrepartie au passif sous chiffre 283. Ces deux postes ont été annulés depuis lors, suite à la décision du Conseil communal du 8 février 2005 (Préavis n° 2004/32).

19 Découvert *fr.* **942 427 045.77**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2004	904 368
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2004	<u>38 059</u>
Etat au 31 décembre 2003	<u><u>942 427</u></u>

PASSIF

21 Dettes à court terme *fr.* **79 000 000.00**

Le niveau élevé de la dette flottante à fin 2003 été ramené à une cote plus basse à fin mars 2004, suite à une consolidation de 150 millions de francs par le biais d'une émission publique.

22 Dettes à moyen et à long termes *fr.* **2 140 000 000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2004, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt public	150 000 000	2.750	2004 - 2014
Emprunt privé	50 000 000	1.645	2004 - 2007
Emprunt privé	50 000 000	2.105	2004 - 2009
Total	<u>250 000 000</u>		
Remboursements			
Banque	20 000 000	3.500	1997 - 2004
Banque	50 000 000	4.135	1995 - 2003
Banque	10 000 000	3.490	1997 - 2004
Assurance	10 000 000	3.500	1997 - 2004
Assurance	6 000 000	5.500	1994 - 2004
Assurance	10 000 000	3.500	1997 - 2004
Assurance	10 000 000	3.305	1998 - 2004
Banque	40 000 000	3.933	1999 - 2004
Assurance	10 000 000	3.800	1997 - 2004
Total	<u>166 000 000</u>		
Augmentation des emprunts consolidés	84 000 000		

232 Fondations	fr.	3 139 059.44
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	fr.	24 109 841.32

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. Le détail de ces fondations et fonds spéciaux figure dans l'annexe au bilan ci-après.

24 Provisions	fr.	76 265 065.99
----------------------	------------	----------------------

La diminution enregistrée sous cette rubrique résulte du prélèvement effectué par le SEL sur la provision pour égalisation des résultats du Service de l'électricité, de 10.4 millions de francs, destiné à compenser les mesures d'assainissement d'EOS. Elle a été partiellement contrebalancée par la première alimentation à la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnel, d'un montant de 3.55 millions.

25 Passifs transitoires	fr.	59 083 840.64
--------------------------------	------------	----------------------

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2004.

28 Fonds de renouvellement et réserves	fr.	57 167 421.81
---	------------	----------------------

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/21 de la Municipalité, du 7 avril 2005;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2004 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2005/21, du 7 avril 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche